

Référence : C.2 – C.2.1 – 26 – MAMP CT2



Mise en place d'un système de contrôle d'accès et de gestion des données des 19 déchèteries du Pays d'Aix

ACTEUR ET TERRITOIRE



METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CT2
Hôtel Bodes
CS 40 868
13626 Aix en Provence Cedex1

Mme Virginie CONINX
Chargée de missions
04 42 90 66 07
virginie.coninx@ampmetropole.fr

CONTEXTE

La Métropole Aix Marseille Provence souhaite aller vers une harmonisation de la gestion des Déchets d'Activité Économique (DAE) sur son territoire.

À ce titre le Pays d'Aix (CT2) a planifié sur la période 2018-2022 de mettre en œuvre plusieurs actions qui doivent permettre de limiter la quantité et les qualités de DAE prises en charge auprès des d'établissements privés et publics en favorisant notamment :

- le développement de nouvelles plateformes de regroupement/déchèteries professionnelles (étude pour la création et mise en place de contrôle d'accès en déchèteries publiques),
- la mise en place d'équipements de pré-collecte encourageant l'incitation au tri de flux spécifique (papier, verre, carton...),
- le soutien aux établissements producteurs pour s'inscrire davantage dans une économie circulaire et permettre une meilleure valorisation de leurs déchets (assistance aux établissements publics du Pays d'Aix pour la mise en œuvre d'une politique efficiente de gestion des DAE).

Parmi celles-ci, une action vise à adapter les équipements existants (déchèteries) pour permettre :

- l'identification des flux de déchets professionnels afin de les limiter et/ou les facturer,
- l'amélioration et l'optimisation de la valorisation des flux des déchets ménagers (grâce aux gains d'espace et financier associé à la limitation d'accès aux professionnels).

Plus précisément pour l'opération à détailler « Mise en place d'un système de contrôle d'accès et de gestion des données de toutes les déchèteries du Pays d'Aix », le Pays d'Aix a prévu de doter chaque déchèterie d'un système de contrôle d'accès du type barrières et signalétique avec caméras permettant la lecture de plaque afin d'autoriser (ou d'interdire) l'accès en fonction de critères prédéfinis et de permettre, le cas échéant, une facturation des apports pour les déchets professionnels.

Le taux de valorisation actuel sur les déchèteries du Pays d'Aix est très élevé (environ 87 %). La mise en place du contrôle d'accès visera davantage à améliorer le service d'un point de vue qualitatif en libérant de l'espace pour l'accueil de nouveaux flux pour les ménages (favorisant le réemploi et la réutilisation par rapport à la valorisation par exemple...). Le Pays d'Aix se fixe comme objectif de prévention de stabiliser les tonnages collectés sur les 19 déchèteries du territoire (40% d'augmentation entre 2010 et 2014).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Moderniser l'accueil en déchèterie. Identifier par typologie (entreprises, particuliers) les usagers des déchèteries. Améliorer / la gestion des sites (taux de remplissage des bennes)

Objectifs quantitatifs

Equiper les 19 sites du Territoire du Pays d'Aix d'un contrôle d'accès automatisé

Résultats quantitatifs

En 2023, il ne reste que les déchèteries d'Aix en Provence et d'Eguilles à équiper. Le programme doit être finalisé dans l'année. Les sites déjà équipés du contrôle d'accès voient leur tonnage se stabiliser, voire baisser.

Résultats qualitatifs

Modernisation de l'accès, des déchèteries, système de jauge permettant une fluidité dans la circulation sur site, disponibilité accrue du personnel d'accueil (exploitant)

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Équipement pour chaque déchèterie d'un système d'identification des apporteurs par leur plaque minéralogique. Les équipements proposés par le prestataire retenu (Stackr) comprennent :

Un logiciel de gestion (interface informatique) permettant l'enregistrement préalable des apporteurs en amont, la comptabilité des passages sur plusieurs sites en cours d'exploitation et le traitement des informations relatives aux passages à postériori (répartition pro et particuliers, heures d'affluence, taux de remplissage des bennes, ...)

Des **barrières** (entrée et sortie), une **caméra**, un **panneau d'affichage** pour l'identification des apporteurs sur site

Des **réseaux d'alimentation** pour l'électricité et l'internet (fibre, ADSL)

Des **tablettes (PDA)** fournies aux exploitants pour faciliter la gestion des problèmes directement avec les usagers.

Une **voie de délestage** permettant aux apporteurs non autorisés de faire demi-tour



Planning

2021 à 2023

Moyens humains

Service gestionnaire des déchèteries, prestataire de service (Stackr) et animateurs du tri (pour la communication in-situ)

Moyens financiers

480 000 €TTC pour équipement (barrière, logiciel, écran, Ipad) et travaux de voirie

Moyens techniques

Marché de prestation de service et équipement de Stackr (pour la partie informatique). Marché de travaux Eurovia pour la voie de délestage et la pose des réseaux

Partenaires mobilisés

Exploitant de déchèterie



RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

Communication pédagogique auprès élus et usagers (y compris sur compétence de la collectivité en matière de gestion des Déchets d'Activité Economique).
Acceptation du projet par les élus.

Difficultés rencontrées

Elles existent à différents niveaux : au moment de l'inscription en ligne, au niveau technique (connexion internet et défaut de lecture des plaques d'immatriculation) et en termes d'acceptation du projet par la population

Recommandations

Prévoir :

- une assistance en ligne dédiée pour l'inscription « en ligne »,
 - un support technique auprès de l'opérateur pour la remontée directe des dysfonctionnements (caméra, capteurs, informatique)
 - réseau par fibre optique ou ADSL sur les sites équipés
 - une communication importante pour expliciter et faire accepter le projet
 - chiffrer en amont les travaux sur les voies de délestage qui peuvent être assez coûteux
-